



**DELIBERATION n° Del.2023-I-8**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le 18 Janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 31  
- représentés : 2  
- absents ou excusés : -  
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le  
**27 JAN. 2023**

De la publication le  
**27 JAN. 2023**

**PRESENTS** : Jacques DALEX, Maire,

Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, *Adjoints au maire*, Julien PORTIER, Florence GONZALES, Jean-Pierre PORTIER, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohamed FAYEK, Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREYON, Agnès BALLIEU, Michel VOISIN, François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT, Yves CREPEL, Catherine FRANCOIS, Jean-Philippe MARTINET, *Conseillers municipaux*

**ABSENT REPRESENTÉ PAR POUVOIR** : Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Michel VOISIN, Charline MAURICE a donné procuration à Yves CREPEL

**ABSENTS** : -

**Secrétaire de Séance** : Bernard PAJANI

**Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et modification du tableau des effectifs**

Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire de Faverges-Seythenex, fait le rapport suivant :

Afin de recruter un agent par voies de détachement pour stage suite à concours au service de la Direction Education, Sport, Culture, Citoyenneté, Animation en qualité de chargé de développement culture et numérique (Réfèrent Micro-Folie) il convient de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 03 Février 2023 en remplacement d'un agent muté dans une autre collectivité depuis le 01 septembre 2022.

En conséquence il est proposé de modifier subséquemment le tableau des emplois permanents de la commune de Faverges-Seythenex.

Il est demandé au conseil municipal :

✚ d'approuver la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à la Direction Education, Sport, Culture, Citoyenneté, Animation à compter du 03 Février 2023.

**Délibération n° Del-2023-I-8 du 25 Janvier 2023**

- ✚ d'approuver la modification du tableau des emplois.
- ✚ d'autoriser le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune les arrêtés individuels ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ceci exposé, et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- ✚ Approuve la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à la Direction Education, Sport, Culture, Citoyenneté, Animation à compter du 03 Février 2023.
- ✚ Approuve la modification du tableau des emplois.
- ✚ Autorise le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune les arrêtés individuels ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI**



**Le Maire,  
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai